



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20240402-2024025-DE



Séance du 2 avril 2024 à 18h

2024/025

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON

Absents : Noémie DEUTSCH (donne procuration à Michel DUHAMEL), Régine TOSON (donne procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA, Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 28 mars 2024

VALIDATION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE – VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de pouvoir réaliser divers travaux de voirie et d'aménagement de surfaces, il convient de renouveler le marché à bons de commande.

Pour rappel, les marchés à bons de commande permettent aux acheteurs publics d'effectuer des achats à caractère répétitif auprès d'un ou plusieurs opérateurs économiques. Ces derniers sont sélectionnés à la suite d'une seule procédure de publicité et de mise en concurrence. Les marchés à bons de commande permettent au pouvoir adjudicateur, lors de la survenance de leur besoin, de bénéficier, au prix déterminé par le marché public, d'une réactivité accrue des opérateurs sélectionnés.

La commune a lancé une consultation pour recruter l'entreprise qui sera en charge de ces travaux (terrassement, chaussées, trottoirs, assainissement, réseaux divers, signalisation).

Ce marché à bons de commande, valable un an à compter de sa date de notification, est reconductible à concurrence de deux fois pour des durées de 12 mois.

Au maximum, la commune peut solliciter l'entreprise pour 36 000€ de travaux TTC par an sur trois ans : 2024-2025-2026.

3 entreprises ont présenté une offre (note sur 20)

- COLAS : 13/20
- MALET : 9,9/20
- ROUTIERE DES PYRENEES : 15,10/20

Après ouverture des offres, puis analyse par les services techniques, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a choisi l'entreprise LA ROUTIERE DES PYRENEES.

L'enveloppe nécessaire à l'entretien des voiries est inscrite et votée au budget primitif 2024.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attribuer à l'entreprise LA ROUTIERE DES PYRENEES le marché à bons de commande pour les travaux de voirie.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

